



URPS
PAYS DE LA LOIRE
sages femmes



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SOMMAIRE

1 L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE



2 L'URPS SF

Les Missions
Les Temps Forts
Les Elues
Les Salariées
Les Chiffres 2022

3 REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION

Analyser les besoins et l'offre de soins
Participer à l'organisation de l'Exercice Professionnel
Soutenir les Exercices Coordonnés

4 LES PROJETS DE L'URPS

Signature d'un nouveau CPOM
Soutenir l'exercice libéral
Valoriser le rôle des Sages-femmes libérales
Participer à l'interconnaissance professionnelle

5 GLOSSAIRE



1 L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

“ Afin de laisser le covid 19 derrière nous, et d'avancer dans le PSR (2018-2022) l'année écoulée fut dense en réunions et structuration de projets.

Après les médecins, nous travaillons à l'amélioration pour l'accès aux soins par les patients avec les SNP (soins non programmés) et les SAS (service d'accès aux soins).

Nous poursuivons notre participation aux exercices coordonnés avec ESPCLAP, APMSL et les MSP ainsi que les CPTS avec l'InterURPS.

De nouvelles actions voient le jour au sein de notre URPS PDL, en accord avec l'ARS pour la poursuite de CPOM : santé mentale en post natal, vaccination, endométriose.

Nous avons vécu, en 2022, deux belles aventures parmi toutes nos actions. Le projet "Parcours Santé Intime des femmes" aux côtés de l'URML et la CPAM et le projet "PEDIACO" avec l'URPS Pharmaciens furent très appréciés. Ils ont permis des échanges enrichissants malgré les controverses.

2022 voit s'étoffer l'équipe avec l'arrivée d'Anaïs en tant de chargée administrative et permet ainsi qu'Amandine se concentre sur son nouveau poste chargée de projet.

Notre futur se profile avec un nouveau PRS pour soutenir au mieux la prévention, la santé des citoyens et le goût d'être professionnel de santé.

2023 débute par un changement de présidente afin d'impulser un nouveau souffle à une équipe débordante de dynamisme et de projets.



Tiphaine Citté
Présidente URPS SF

2 L'URPS SAGES-FEMMES

Créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, les URPS ont pour **vocation de représenter l'ensemble des libéraux**. Chaque profession de santé est structurée en URPS, il y en a dix au total : biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien et sages-femmes.

L'URPS Sages-femmes des PDL **est composée actuellement de 7 membres**, répartis sur toute la région et qui se **mobilisent pour le déploiement de projets régionaux de santé publique**.



LES MISSIONS :

Les Unions participent :

À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice

A L'ORGANISATION ET À LA MISE EN OEUVRE

du projet régional de santé

À LA MISE EN OEUVRE DES CPOM

(Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins

À LA MISE EN OEUVRE

du développement professionnel continu

À DES ACTIONS

dans le domaine:

- des soins
- de la prévention
- de la veille sanitaire
- de la gestion des crises sanitaires
- de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique

À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins

AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION

des systèmes de communication et d'information partagés

L'ÉQUIPE ET LE FONCTIONNEMENT

L'URPS est composée de 9 **sages-femmes libérales exerçant en Pays de la Loire désignées par les 2 syndicats représentatifs** : ONSSF (Organisation nationale syndicale des Sages-femmes) et UNSSF (Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes).



LES SALARIÉES :

Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS sages-femmes. Elle **participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.**



En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS SF. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS sages-femmes. Elle se **charge des tâches administratives de l'association.**

LES TEMPS FORTS DE L'UNION :

» Les Conseils d'Administration :

- 6 Avril 2022
- 13 Juin 2022
- 13 Octobre 2022

» L'Assemblée Générale :

- 28 Janvier 2022

» Signature du nouveau CPOM :

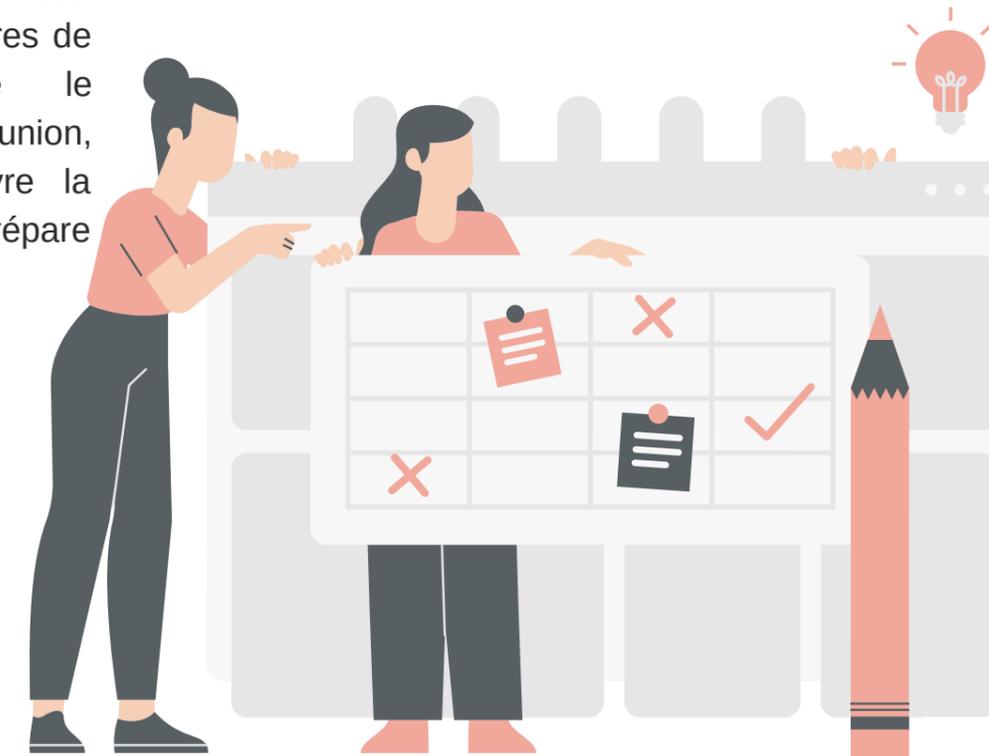
- Juillet 2022

» Nomination d'une nouvelle élue :

- 23 Septembre 2022

L'Assemblée Générale est présidée par Madame CITTE et est composée des membres de l'URPS. Elle entend : les rapports sur la gestion du bureau, la situation financière et morale de l'URPS, elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et réalise le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 7 membres de l'URPS et administre le fonctionnement de l'union, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées.



LES CHIFFRES 2022

2

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux sages-femmes libérales conventionnés.

» EN 2022, L'URPS SAGES-FEMMES A PERÇU 15 090,30€ DE CETTE CONTRIBUTION

Par ailleurs, pour contribuer au développement des projets de l'URPS, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

» L'emploi d'un chargé de mission pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

» L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

» L'incitation à l'installation au sein des zones sous dotées ou très sous dotées

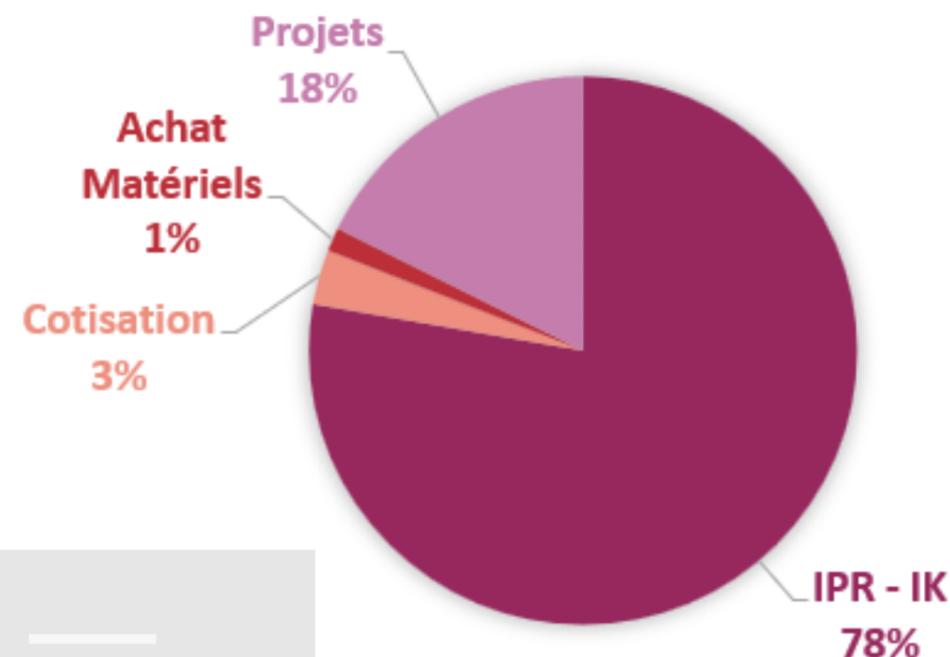
» Accès à l'interprétariat pour les sages-femmes libérales

5



LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dues aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les sages-femmes libérales ou pour la mise en œuvre des projets.



6



3 REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION

L'URPS a pour mission de représenter la profession libérale auprès des instances régionales et départementales.

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un **lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé**. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.



Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées (« prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charges et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers »).

Lors de ces rencontres, les thématiques abordées ont été :

» Le projet régional de santé (PRS)

» Restitution des réunions des conférences (CNR santé)

En 2022, L'URPS a assisté à 1 CRSA

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui **garantit un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et celui qui **garantit la mise en cohérence des initiatives et actions** des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation. En 2022, les CTS s'organisent maintenant en InterURPS.

En 2022, L'URPS a assisté à 2 CTS 72

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

LE CORECS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le **lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours**. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

Lors de ces rencontres, les thématiques abordées ont été :

» L'exercice coordonné - CPTS - ESP CLAP et MSP

» Les DAC

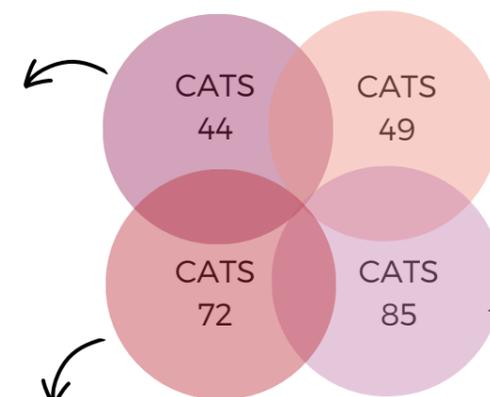
» Soins non programmés - Bilan et Perspectives

En 2022, L'URPS a participé à 1 CORECS

LES CATS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) **soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné**. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, de l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par les membres issus du département.

Madame Juliette LEVENT y siège pour l'URPS



Madame Clémence PACHOT y siège pour l'URPS

En 2022, L'URPS a participé à 1 rencontre

Madame Blandine EMERY y siège pour l'URPS

En 2022, L'URPS a participé à 1 rencontre

Madame Célia TOMASI y siège pour l'URPS

En 2022, L'URPS a participé à 1 rencontre

L'INTERURPS

L'association interURPS a été créée en fin d'année 2019. Elle **rassemble les 10 URPS des Pays de la Loire**. L'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019 a élu un **trio pour assurer la présidence** : Mr CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, Mr GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.



L'année 2022 a permis à l'InterURPS de développer ces échanges par l'intermédiaire de rencontres régulières tout au long de l'année. Cette structuration permet une collaboration plus efficiente entre toutes les parties prenantes.

LES DAC

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination ont été créés dans le but d'être un **appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux** faisant face à des patients ayant des situations complexes telles que les personnes précaires ou pluri pathologiques.

L'objectif pour les professionnels est d'**avoir une réponse adaptée et coordonnée en prenant compte la complexité de la situation, la pathologie, le parcours de santé de la personne**. Les DAC se déclinent par département et constituent l'interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA ...

En 2022, L'URPS a assisté à 9 rencontres InterURPS



LES SAS

Les Services d'Accès au Soins (SAS) sont des dispositifs qui ont pour objectif de **répondre à la demande de soins urgents (dans les 48h), et non programmés de la population partout, et non programmés de la population partout**, grâce une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

LE GE INTERURPS

Le GE interURPS est né en 2019 **pour accompagner les professionnels de santé**, si besoin, a avoir des salariés au sein de leurs dispositifs (CPTS, URPS, MSP, SAS, etc...).

62 employés font partis du GE InterURPS au 31 décembre 2022, cela regroupe des chargés de missions URPS mais également des coordinateurs de CPTS ou encore des chargés de communication ...

La Chargée de mission ainsi que l'assistante administrative de l'URPS sont employées par le GE Interurps.

» Les SAS en fonctionnement en 2022 :
SAS - 85 Vendée
SAS - 72 Sarthe

» Les SAS en construction en 2022 :
SAS - 49 Maine et Loire
SAS - 44 Loire-Atlantique
SAS - 53 Mayenne

En 2022, L'URPS a assisté à 4 réunions SAS 44 et 1 SAS 49



INFORMER ET SOUTENIR LES NOUVEAUX MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

LES ESP CLAP



Les ESP CLAP sont **des dispositifs expérimentaux** en Pays de la Loire permettant aux professionnels de santé de premier recours libéraux de **formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné**. Une équipe locale se coordonne autour d'une patientèle commune sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction de ses besoins.

LES GRANDS CHIFFRES 2022 :

22 SAGES-FEMMES IMPLIQUÉES

72 ESP CLAP RECONNUES

933 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

L'URPS Sages-femmes fait partie du Conseil d'Administration de l'association ESP CLAP

En 2022, L'URPS a assisté à 4 réunions ESP CLAP

LES CPTS



Afin d'assurer une **meilleure coordination de leurs actions** et de participer à la **structuration des parcours de santé** ainsi qu'à la réalisation des **objectifs du projet régional de santé**, les professionnels de santé peuvent décider de se constituer en CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). Les membres de cette communauté formalisent un projet de santé qu'ils transmettent à l'ARS.

L'association interURPS propose un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS.

LES GRANDS CHIFFRES 2022 :

24 PROJETS VALIDÉS

18 PROJETS EN COURS DE RÉFLEXION

21 ACI SIGNÉS

LES PERSPECTIVES 2023 :

» Poursuivre les accompagnements des CPTS

» Favoriser le déploiement des CPTS

» Lancement d'un Séminaire Inter CPTS PDL

En 2022, L'URPS a assisté à 1 réunion CPTS

4 LES PROJETS DE L'URPS

L'URPS a pour mission de développer des projets en lien avec le projet régional de santé.

L'année 2022 a été marquée par la **signature d'un CPOM (Contrat Annuel d'Objectif et de Moyens) conclu avec l'ARS**. Conclu pour 5 ans, ce CPOM permet à l'URPS Sages-femmes de **développer des projets en lien avec les objectifs fixés par le PRS (Projet Régional de Santé)**. En 2022, au sein de ce CPOM figuraient 2 actions :

» L'incitation à l'installation au sein des zones sous-dotées

» Accès à l'interprétariat pour les sages-femmes libérales

L'INCITATION À L'INSTALLATION EN ZONES SOUS-DOTÉES

L'URPS Sages-femmes a souhaité **continuer son action en faveur de l'incitation à l'installation en zones sous-dotées à destination des étudiants de la Région**. En effet, depuis 2015, l'URPS est sensible à la thématique de la démographie des sages-femmes au sein de la Région, particulièrement concernant la différence de densité au sein de la Région sur certains départements. Depuis 2018, **l'URPS intervient au sein des 2 écoles de sages-femmes de la Région :**



Nantes



Angers

En 2022, l'URPS, via la conclusion du nouveau CPOM, a **renouvelé son souhait de continuer à promouvoir l'exercice libéral auprès des étudiantes sages-femmes de la Région pour 5 ans**. Ces interventions, sont l'occasion de rappeler aux étudiantes que **4 sages-femmes exerçant en zones sous-dotées et ayant bénéficié de la formation maître de stage peuvent les accueillir en stage**.

LES TEMPS FORTS :

» 1 Intervention à l'école de Nantes le 5 Janvier 2022

» 1 intervention à l'école d'Angers le 21 Janvier 2022

13

ACCÈS À L'INTERPRÉTARIAT POUR LES SAGES-FEMMES LIBÉRALES

L'URPS Sages-femmes, en **partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat**, a mis à disposition de toutes les sages-femmes libérales de la Région des Pays de la Loire un **accès gratuit à un service d'interprétariat**.

Cela a été mis en place dans le but de **faciliter la prise en charge des soins des personnes allophones** quel que soit le lieu de vie de la personne.

Cet accès permet **l'amélioration des parcours de soins des femmes enceintes des mères et de leurs nourrissons dans un suivi de proximité**. Cela favorise également la prise en charge des femmes dans le cadre de leur suivi gynécologique de prévention.

LE TEMPS FORT :

» Mise en place le 16 Mai 2022

LES GRANDS CHIFFRES 2022 :

15 DEMANDES D'ACCÈS AU SERVICE

3 SESSIONS D'INTERPRÈTE SOLLICITÉES

14



PARCOURS GYNÉCOLOGIQUE

L'URPS Sages-femmes a continué en 2022 son action sur la **thématique d'un parcours gynécologique**. Lancé en **partenariat avec l'URML et l'Assurance Maladie**, ce projet a pour but de **communiquer sur l'importance d'un suivi gynécologique et de rappeler les compétences de chaque profession**.

L'année 2022 a été marquée par le **lancement d'un site internet**. Ce site y intègre des **ressources pratiques pour mieux orienter les femmes dans leur parcours gynécologique de santé intime** et informe sur les **professionnels de santé intervenant dans ce parcours de soins** : la sage-femme, le médecin gynécologue et le médecin généraliste.

L'objectif de ce projet est d'**inciter les femmes de la Région à mieux prendre en charge leur santé intime** et également informer sur les compétences respectives de chaque professionnel.

Au-delà du site ressource, des affiches, dépliants et vidéos ont été créés.



PARTENARIAT CPTS SUD LOIRE VIGNOBLE

En juin 2022 a été organisée en partenariat avec la CPTS Sud Loire Vignoble, une **soirée d'échange autour de la santé de la femme** regroupant entre autres des sages-femmes, médecins et infirmière mais également des acteurs médico-sociaux ou associatifs.

LES ATELIERS THÉMATIQUES : >>> Les violences

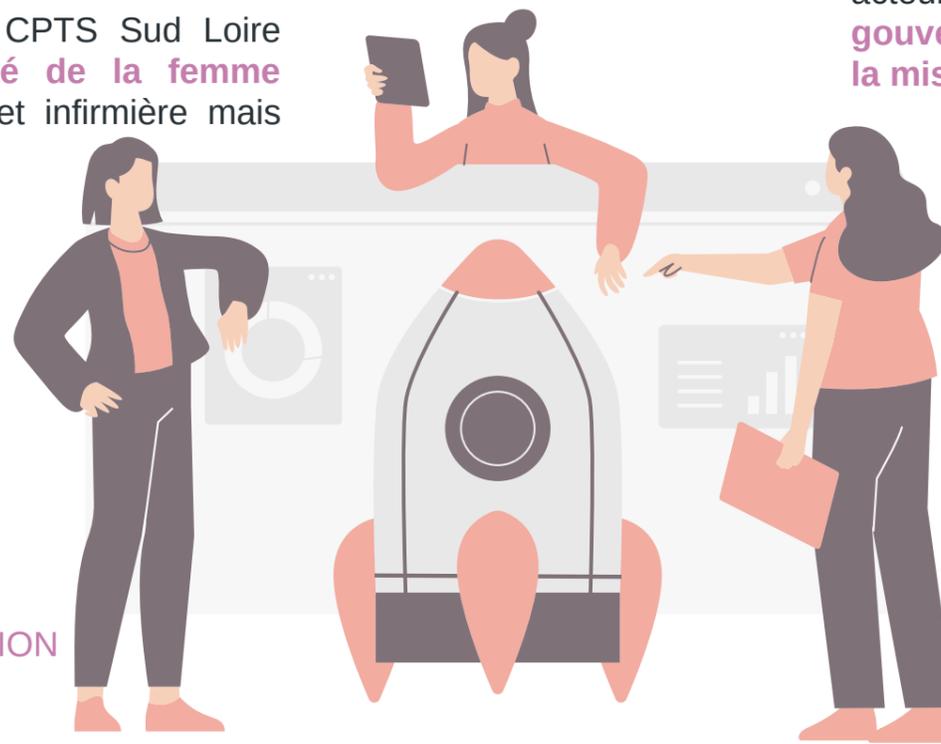
>>> L'endométriose >>> L'abond de la sexualité en consultation

LES CHIFFRES CLÉS :

15

23 PARTICIPANTS

4,7/5 DE SATISFACTION



SENSIBILISATION À L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADDICTION TABAGIQUE

L'URPS Sages-femmes a poursuivi son action de **sensibilisation des sages-femmes à la prise en charge de l'addiction tabagique**.

A la suite d'un premier temps fort en octobre 2021 durant le mois sans tabac, l'URPS a souhaité réitérer ce temps de sensibilisation.

En octobre 2022, en **partenariat avec la SRAE Addictologie des Pays de Loire un webinaire** a été organisé afin d'évoquer :

>>> Les principaux bénéfices à l'arrêt du tabac

>>> Les outils d'aide au sevrage tabagique

>>> Mener une Intervention Brève en tabacologie

>>> La posture professionnelle

Ce webinaire a été enregistré et est disponible sur la chaîne youtube de l'Union.

VACCINATION

L'URPS Sages-femmes **fait partie intégrante du Groupe Régional Vaccination** qui permet d'échanger avec tous les acteurs en lien avec cette thématique afin de **permettre un lien de gouvernance pour mieux répondre aux objectifs régionaux et la mise en place d'actions régionales**.

LES OBJECTIFS :

>>> Mettre à disposition des outils d'information

>>> Promouvoir la vaccination

>>> Inciter le grand public et les professionnels à la vaccination

En 2022, L'URPS a assisté à 4 réunions sur cette thématique

PEDIACO

L'URPS Sages-femmes en **partenariat avec l'URPS Pharmaciens** a répondu durant l'été 2021 à un **Appel à Projet sur le thème des 1000 premiers jours**. En septembre 2021, **l'ARS des Pays de la Loire a retenu notre projet**, nommé PEDIACO.

Les deux Unions porteuses du projet **PEDIACO** ont identifié la nécessité d'organiser des **temps d'échanges entre les professionnels pour découvrir le champ d'intervention de chacun auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés**. Le point de départ de PEDIACO est de **développer l'interconnaissance entre les professionnels de santé pour améliorer la coordination dans le parcours des 1000 premiers jours**.

LES SOIRÉES D'ÉCHANGE :



Nantes



Yvré-l'Évêque



Sillé-le-Guillaume



Châteaubriant



Les soirées
d'échanges

PEDIACO

LES CHIFFRES CLÉS :

21

INTERVENANTS

175

PARTICIPANTS

77%

DES PARTICIPANTS SE SONT DITS TRÈS SATISFAITS OU SATISFAITS DU CONTENU DE LA SOIRÉE

Ces soirées ont été un lieu d'échange et mise en connaissance de compétences de chacun dans le parcours des 1 000 premiers jours.

PERSPECTIVE

Pour 2023 et les années suivantes, l'URPS poursuit son souhait de **représenter les sages-femmes libérales de la Région**. L'Union continue également d'être **investie** sur des thématiques fortes telles que **l'Exercice Coordonné ou encore le SAS**.



L'URPS projette également de **développer son axe communication** en investissant le champ des réseaux sociaux afin de pouvoir **informer facilement et largement les sages-femmes sur les actualités professionnelles de la Région**.

L'URPS continuera également son investissement et la réalisation de projet sur des thématiques fortes :



Le parcours de Santé Intime des Femmes



L'incitation à l'Installation en zones sous dotées



L'interprétariat



La Vaccination

Durant l'année 2023 et les suivantes, **l'URPS va se pencher sur d'autres thématiques prénantes et d'actualité** :



L'information sur la parcours de la dépression du post partum



Sensibilisation à la prise en charge de l'endométriose

4 GLOSSAIRE



- ACOSS** → Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
- APMSL** → Association pour le développement de l'exercice coordonné pluri professionnel en Pays de la Loire
- ARS** → Agence Régionale de Santé
- CATS** → Comité d'accompagnement Territoriaux des Soins de premiers recours
- CORECS** → Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
- CPTS** → Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- CRSA** → Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
- CPOM** → Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CTS** → Conseil Territorial de Santé
- DAC** → Dispositif d'Appui à la coordination
- DAPS** → Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé

- ESP CLAP** → Equipe de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
- INTERURPS** → Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).
- GE** → Groupement d'Employeur
- MDU** → Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau du salarié)
- MSP** → Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- ONDPS** → Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé
- ORS** → Observatoire Régional de Santé
- PRS** → Projet régional de Santé
- SAS** → Services d'Accès aux Soins
- SNP** → Soin Non Programmé
- URML** → Union Régionale des Médecins Libéraux
- URPS** → Union Régionale des Professionnels de Santé



URPS
PAYS DE LA LOIRE
sages femmes



RAPPORT D'ACTIVITÉ

5 BOULEVARD VINCENT GÂCHE
44200 NANTES
06 03 96 97 78
URPSSF.PL@GMAIL.COM